

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 avril 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située en bordure du chemin du Robiat et appartenant à monsieur Jean Feyeux.

Cette parcelle, d'une superficie de 20 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement dudit chemin.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, elle serait cédée gracieusement par monsieur Feyeux et la Communauté urbaine prendrait à sa charge le déplacement du compteur EDF pour un montant de 7 819,63 F ;

**B - Propose** d'approuver ce compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La dépense** résultant des travaux sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,